



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 10 JUIN 2013

Direction de la coordination des politiques
de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Nathalie BOULAY

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet,
de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 5 juin 2013, sous la présidence de M. Etienne GUILLET, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2013-06 concernant **une demande de modification substantielle d'un ensemble commercial, pour une surface totale de vente de 10 980 m² au parc des estuaires, avenue du camp Dolent, à Gonfreville L'Orcher (76700).**

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013 donnant délégation à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;
- la demande, enregistrée le 25 avril 2013, présentée par la Société REDADIM, dont le siège social est situé 335, rue du Rouvray à Petit-Couronne (76650), agissant en qualité de promoteur et visant à une modification substantielle d'un ensemble commercial, pour une surface totale de vente de 10 980 m² au parc des estuaires, avenue du camp Dolent, à Gonfreville L'Orcher (76700).

- l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 5 juin 2013 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Morgane GUILLEUX, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que l'augmentation à la hausse de la surface de vente globale du projet ne remet pas en cause le projet initial, déjà présenté en CDAC et ayant reçu un avis favorable,
- que l'implantation du projet sur cet ensemble commercial dans le parc de l'Estuaire, peut, en complétant l'offre d'une clientèle importante, limiter l'évasion vers d'autres zones commerciales,
- que le site est desservi par les modes alternatifs de déplacement et que la clientèle devrait être en grande partie constituée par la captation du flux déjà existant,
- que le projet présente une conception Haute Qualité Environnementale et une prise en compte des principales thématiques du développement durable,
- que le projet respecte les exigences de l'article 34 de la loi SRU en matière de stationnement.

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à la majorité (7 oui sur 8 votants)

Ont voté favorablement :

- M. Jean-Paul LECOQ, maire de Gonfreville-l'Orcher,
- Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT, représentant le Maire du Havre,
- M. Emile CANU, représentant le président du conseil général,
- M. Jean-Louis ROUSSELIN, représentant le président du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du SCOT Le Havre-Pointe de Caux-Estuaire,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- Mme Danièle CALLE, personnalité qualifiée en matière de développement durable
- M. Hubert GUILBERT, personnalité qualifiée en matière de la consommation,

S'est abstenu :

- M. Daniel PETIT, maire de Montivilliers

En conséquence, la Société REDADIM, dont le siège social est situé 335, rue du Rouvray à Petit-Couronne (76650) est autorisée à étendre la surface de vente d'un ensemble commercial, par modification substantielle d'une autorisation de CDAC délivrée le 14 avril 2011, passant de 9 202 m2 pour 9 cellules à 10 980 m2 pour 13 cellules, au parc des estuaires, avenue du camp Dolent, à Gonfreville L'Orcher (76700).

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
et pour le secrétaire général empêché et par délégation
le secrétaire général adjoint,



Etienne GUILLET